



ARMOIRIES

Le fruit des travaux des élèves de l'Ecole d'arts visuels

C'est la classe de 3e de l'Ecole d'arts visuels de Berne et Bienna qui a été chargée de créer une nouvelle «marque» représentant les six communes du Bas-Vallon. Très rapidement, les élèves ont travaillé avec la tour comme symbole principal. Plusieurs projets ont été présentés aux six conseils municipaux. Et après un vote par élimination, c'est le concept de Fabienne Bartel – debout sur la photo – qui a été retenu. /mba

FUSION BAS-VALLON

Un visage pour Rondchâtel

Un ciel étoilé, une tour, deux collines, un pont et une vallée: les futures armoiries de la commune de Rondchâtel sont choisies. Restent encore quelques points à régler, dont un plutôt surprenant, celui du nombre d'étoiles...

MICHAEL BASSIN

Les conseils municipaux des six communes du Bas-Vallon (La Heutte, Péry, Romont, Plagne Vauffelin et Orvin) se sont entendus sur les futures armoiries de Rondchâtel. Mais le projet arrêté – présenté ici – pourrait encore subir quelques modifications. Notamment en ce qui concerne les étoiles.

En effet, certains estiment que leur disposition en cercle rappelle de manière trop marquée le drapeau de l'Union européenne. Au final, les scintillantes pourraient donc se retrouver alignées. Autre question en suspens, celle du nombre d'astres. Car s'il s'agit bien de la fusion de six communes, celles-ci représentent sept villages, la commune de Vauffelin comprenant également le village de Frinvillier.

Pour que l'emblème de Rondchâtel respecte les exigences héraldiques, le pont pourrait également subir quelques légères retouches.

En confiant le projet à l'Ecole d'arts visuels, les conseils municipaux avaient défini quelques critères à respecter. Les nouvelles armoiries devaient devenir un signe unificateur pour les habitants des six communes réunies. Elles devaient être modernes et contemporaines, être à la fois simples et avoir une logique com-

préhensible. Il fallait aussi pouvoir les adapter facilement pour des papiers commerciaux, pour les médias électroniques, sur des véhicules, des bâtiments et des uniformes. Finalement, elles devaient aussi être uniques et se distinguer clairement d'autres armoiries, et utiliser les couleurs dites héraldiques. «Si nous n'avons pas suivi la piste des armoiries de Rondchâtel déjà existantes, qui se trouvent dans l'église de Péry, c'est parce que nous n'en connaissons pas clairement l'historique», explique François Perrenoud, responsable de la communication pour le comité de pilotage.

L'identité visuelle de Rondchâtel est donc constituée de la tour qui aurait surplombé la Suze au Moyen Age, une affirmation mise en doute par certains historiens. La seconde butte figurant sur l'emblème de la commune rappelle que le Bas-Vallon est constitué de plusieurs collines et vallées. Quant au pont, il symbolise le lien entre les communes et n'a rien à voir avec celui de la A16...

L'apparition des nouvelles armoiries pose la question de l'avenir des six actuelles. «Pour tout ce qui sera officiel, les armoiries de Rondchâtel feront foi», indique François Perrenoud. Mais les bourgeoisies resteront indépendantes, même avec une fusion, et garderont donc leurs armoiries.

Reste maintenant à réaliser un explicatif officiel qui accompagnera le visage de Rondchâtel. C'est l'Ecole d'arts visuels de Berne et Bienna qui va s'y atteler, en collaboration avec les Archives de l'Etat de Berne. /MBA



ARMOIRIES Si la fusion des six communes est acceptée le 1er juin, Rondchâtel possèdera ce visage, à quelques modifications près. (LDD)

Pour certains, la disposition des étoiles rappelle trop l'Union européenne. Pour d'autres, il faudrait sept étoiles représentant les sept villages, dont Frinvillier.

Peu d'opposants durs

Plus de cent personnes ont participé, hier soir à Orvin, à la seconde séance d'information publique organisée par le comité de pilotage pour la fusion. Les armoiries de la commune de Rondchâtel y ont été présentées. Une large plage de la soirée a été réservée aux questions.

Suite à une remarque de Chantal Bornozy Flück, de La Heutte, il a été précisé que les citoyens n'éliront pas des suppléants mais bien des viennent-ensuite.

Patrik Devaux, d'Orvin, a quant à lui émis des craintes de voir, avec la fusion, une perte du pouvoir démocratique. Il regrette que les

assemblées municipales actuelles soient remplacées par un Conseil général. Le préfet Antoine Bigler a rappelé que les séances du Conseil général seront publiques, qu'il existera un droit d'initiative et des référendums pour certaines décisions.

De son côté, Bertrand Wiesmann, d'Orvin, estime qu'avec sept conseillers généraux lors de la première élection, sa commune sera sous-représentée. Il lui a été répondu que, par rapport à Péry qui aura aussi sept conseillers mais qui possède plus d'habitants, il n'en était rien. /mba

CANTON-COMMUNES

La hache est enterrée

Avant l'examen par le Grand Conseil de la motion relative à la réduction des primes d'assurance maladie, visant à éviter que cette mesure ne soit financée à la charge des communes, l'Association des communes bernoises (ACB) avait suspendu toute collaboration avec le Conseil exécutif. Après la transmission de cette motion, une délégation du gouvernement a reçu des représentants de l'ACB afin de discuter cet objet. Il est ressorti de cette discussion que le Conseil exécutif est disposé à intégrer le changement de système de financement de la réduction des primes d'assurance maladie dans la révision de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) et à admettre les charges supplémentaires des communes au bilan global de la LPFC, comme l'exige la motion transmise par le Grand Conseil.

Suite à ça, les deux parties estiment qu'il est temps de restaurer la confiance ébranlée entre le canton et ses communes tant il est vrai que seul un partenariat qui fonctionne bien est à même de garantir la pérennité des réformes à entreprendre. /c

POLLUTION AU PCB

Soucis pris au sérieux

La Confédération a créé un groupe de travail pour enquêter sur la pollution des cours d'eau et des poissons au PCB. Sa mission sera d'évaluer l'ampleur du problème à l'échelle nationale et, au besoin, de prendre des mesures.

Les cantons de Fribourg et du Jura ont récemment décrété une interdiction partielle de la pêche. Par précaution, le canton de Neuchâtel a annoncé vendredi qu'il organisait une série d'analyses sur des truites. Lundi, le canton de Bâle-Campagne a pour sa part levé sur son territoire l'alerte au PCB dans les eaux de la Birse, de la Birsig et de l'Ergolz. /ats

MONTAGNES NEUCHÂTELOISES

Agresseur sexuel en série arrêté

Un agresseur sexuel qui sévissait depuis plusieurs mois à La Chaux-de-Fonds et au Locle a été arrêté mardi dernier. Agé d'une vingtaine d'années, il s'en est pris à au moins une dizaine de femmes, la nuit de préférence.

«C'est un cas relativement rare», a indiqué hier le juge d'instruction Sylvie Favre. Apparemment bien intégré, le coupable a été arrêté sur son lieu de travail à La Chaux-de-Fonds au terme d'une enquête qui a mobilisé des enquêteurs durant des centaines d'heures. L'hypothèse d'un seul agresseur est devenue plausible grâce aux détails donnés par les victimes, à l'élaboration de portraits-robots et à des recoupements sur le mode d'action et les

propos tenus par l'agresseur lors de ses actes. Après une période d'accalmie, de nouveaux cas ont été annoncés mi-janvier et des recherches systématiques ont abouti à l'interpellation du suspect.

L'homme est prévenu d'agressions sexuelles, de tentatives d'agression sexuelle, de tentatives de viol et, subsidiairement, de confrontation à un acte d'ordre sexuel. Pour l'heure, il explique mal ses agissements, déplore la juge. Un psychiatre a été désigné pour se prononcer sur les causes de ses agressions et le risque de récidive. Aucun viol n'a été dénoncé pour l'instant, mais il semble que toutes les victimes de l'agresseur n'aient pas déposé plainte. /ats

LE ROSELET - LE JEANBRENIN - MAISON ROUGE

Trois fois 85 centimes pour la Fondation

Trois timbres ont été émis par La Poste pour marquer le 50e anniversaire de la Fondation pour le cheval Le Roselet - Le Jeanbrenin - Maison Rouge. Juxtaposés, ils forment un paysage avec des pâturage et des chevaux.

Depuis un demi-siècle, la Fondation pour le cheval accueille des chevaux âgés ou maltraités. Au total, quelque 170 chevaux, ânes et poneys bénéficient d'une fin de vie digne dans les trois sites: au Roselet, au Jeanbrenin et à Maison Rouge aux Bois, ont indiqué hier La Poste et la Fondation pour le cheval.

Cette fondation a été créée en 1958 par le Bernois Hans Schwarz. Ce cavalier et écrivain rêvait de fonder un refuge pour les chevaux âgés aux



TRIO Comme les sites de la Fondation, les nouveaux timbres se déclinent par trois. (LDD-LA POSTE)

Franches-Montagnes. Depuis, la philosophie n'a pas changé: la reconnaissance de l'homme à l'égard du cheval.

Véritable institution, la Fondation pour le cheval est sou-

tenue par un cercle de quelque 35 000 personnes. Elle permet au public de se familiariser et de connaître l'histoire de ces équidés dans l'un des trois refuges.

En émettant ces timbres spé-

ciaux d'une valeur de 85 centimes, La Poste a voulu rendre hommage à cet investissement de longue date. Ces timbres sont disponibles dès maintenant. /ats